



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 34 de la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport en date du 30 septembre 2013 ([S/2013/581](#)), y compris en ce qui concerne la tenue des engagements pris par la République démocratique du Congo dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Il fait également le point sur la reconfiguration de la MONUSCO et l'élaboration de la feuille de route pour le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

2. Comme suite à la défaite militaire du Mouvement du 23 mars (M23), le Président de la République démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila, a effectué une visite dans l'est de la RDC du 20 novembre au 4 décembre, la première depuis la campagne électorale de 2011. Il s'est rendu à Kisangani, Bunia, Beni, Butembo, Lubero, Rutshuru, Goma et Bukavu. Le 1^{er} décembre, il a présidé à Goma une réunion extraordinaire du Conseil des ministres, à laquelle ont participé les gouverneurs des provinces du Nord et du Sud-Kivu, de Maniema et Orientale. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le Gouvernement a indiqué que quelque 4 000 éléments des groupes armés qui souhaitaient se rendre avaient été enregistrés et a souligné que des efforts étaient entrepris pour rétablir l'autorité de l'État dans les zones précédemment occupées par le M23. Il a également réaffirmé son engagement à lancer des opérations en vue de neutraliser les groupes armés étrangers, en particulier les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF).



3. Le 2 décembre, M. Kabila a rencontré le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, à Kampala. Les deux présidents sont convenus des modalités pour la conclusion du dialogue de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23, intervenue le 12 décembre.

4. Auparavant, M. Kabila a présidé la cérémonie de clôture des consultations nationales le 5 octobre à Kinshasa. Les Coprésidents, Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale, et Léon Kengo Wa Dondo, Président du Sénat, ont présenté le rapport contenant 679 recommandations sur les réformes essentielles et d'autres initiatives gouvernementales. Les recommandations avaient été approuvées par les 800 délégués ayant participé aux consultations, entamées officiellement le 7 septembre.

5. Le 23 octobre, M. Kabila a présenté les recommandations aux deux chambres du Parlement. Le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, et la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, ont participé à la session conjointe. Dans son allocution, M. Kabila a annoncé la formation d'un gouvernement d'union nationale. Le même jour, il a signé un décret portant création d'un comité national de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre des recommandations.

6. En réponse à une demande présentée par la Cour pénale internationale, le 25 novembre, les autorités congolaises ont arrêté à Kinshasa Fidèle Babala, Secrétaire général adjoint du parti d'opposition Mouvement de libération du Congo (MLC) et membre du Parlement. Le groupe parlementaire du MLC a protesté en boycottant les sessions de l'Assemblée nationale pendant la semaine qui a suivi.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements nationaux souscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Réforme du secteur de la sécurité

7. Les efforts se sont poursuivis en vue d'accroître la capacité des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), y compris avec la constitution d'une force de réaction rapide. La MONUSCO a fourni un appui à la formation et à l'encadrement de 47 instructeurs de l'armée congolaise qui font partie du Centre d'entraînement tactique de bataillons à Kisangani. En outre, la Mission met en place une équipe de formation devant concourir à la formation et à l'encadrement des instructeurs des forces armées congolaises.

8. La MONUSCO a continué de sensibiliser à l'élaboration d'un projet de loi de programmation pour le secteur de la défense. Cette loi définira une stratégie et des priorités en matière de défense nationale, y compris les ressources nécessaires et les calendriers.

9. La loi de programmation quinquennale sur la réforme de la police pour la période 2014-2017 a été adoptée par le Sénat le 5 novembre et transmise à l'Assemblée nationale. Elle définit le cadre juridique pour la réalisation des activités et l'établissement du budget annuel pour la réforme de la police. Les activités prioritaires en matière de réforme comprennent la définition des critères de

recrutement et de promotion, du barème des salaires et du dispositif de retraite pour les policiers. Avec le concours de la MONUSCO, des projets de décret portant organisation et fonctionnement de commissariats provinciaux, des unités de police territoriale et locale et de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise ont été établis.

Consolidation de l'autorité de l'État

10. La rébellion du M23 ayant pris fin, les autorités centrales et provinciales ont commencé à prendre des mesures pour rétablir l'autorité de l'État dans les zones précédemment contrôlées par le groupe armé. Le Gouverneur du Nord-Kivu a redéployé l'administration territoriale de Rutshuru et les chefs de service. À la fin de novembre, environ 850 agents de la Police nationale avaient été déployés dans les territoires de Rutshuru et de Nyirangongo avec l'appui de la MONUSCO et trois juges avaient été affectés pour rouvrir le Tribunal de paix de Rutshuru. La Mission aide les autorités locales à effectuer une évaluation des besoins. Le 4 décembre, le Vice-Gouverneur du Nord-Kivu a présidé la réouverture du poste frontière de Bunagana, qui était fermé depuis novembre 2012. Le Gouverneur de la province ougandaise de Kasese a participé à l'événement. Par la suite, 63 agents de la police des frontières ont été déployés à des postes frontière dans la région de Bunagana.

11. Vu l'urgence de la situation dans certaines zones du Nord-Kivu, le Gouvernement a adopté, à sa session extraordinaire du 1^{er} décembre, à Goma, un programme d'urgence minimal devant être mis en œuvre immédiatement, qui porte sur certains besoins humanitaires, les services de base, l'agriculture, la justice et la réconciliation intercommunautaire.

Décentralisation

12. Dans son allocution du 23 octobre, M. Kabila a souligné la nécessité d'appliquer graduellement les dispositions de la Constitution visant à diviser les 11 provinces du pays en 26 provinces et s'est engagé à achever l'élaboration du cadre juridique pour la décentralisation. Du 5 au 7 novembre, le Gouvernement a tenu un atelier national en vue d'approuver la feuille de route pour la période 2013-2017, qui définit les mesures à prendre en vue du transfert des ressources financières et du déploiement du personnel administratif du Gouvernement central aux administrations provinciales et territoriales, y compris la mise au point finale du cadre juridique et du transfert des ressources. Une campagne nationale de sensibilisation au processus de décentralisation s'est achevée le 5 novembre.

Réformes structurelles des institutions gouvernementales, notamment réformes financières

13. Le Gouvernement a pris d'autres mesures pour poursuivre les réformes en matière de gouvernance. Le 28 octobre, le Conseil des ministres a adopté une législation définissant les normes comptables en vue d'améliorer le cadre juridique et institutionnel des finances publiques. Le 31 octobre, M. Kabila a promulgué la loi portant création du Conseil national des affaires économiques et sociales. Outre ses fonctions d'organe technique et consultatif auprès du Président, du Gouvernement et du Parlement, le Conseil servira d'instance à travers laquelle la société civile pourra présenter ses vues sur les politiques gouvernementales.

14. La promulgation, le 15 octobre, de la loi sur la Cour constitutionnelle a été une étape décisive dans la mise en place des trois hautes cours prévues dans la Constitution de 2006. La Cour constitutionnelle se prononcera sur la constitutionnalité des lois et traités, connaîtra des litiges électoraux lors des élections présidentielle et législatives et aura compétence pour juger le Président et le Premier Ministre.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

15. Outre le fait que le Président a annoncé la formation d'un gouvernement d'union nationale, qui comprendrait des membres de l'opposition et des représentants de la société civile, des gestes de conciliation ont été faits à l'endroit de l'opposition politique. Le 26 septembre, les barricades autour du domicile du dirigeant de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Étienne Tshisekedi, érigées par la police à l'issue des élections de 2011, ont été retirées. Une visite d'un conseiller de M. Kabila a suivi le 8 octobre. Le 23 octobre, la clémence a été accordée à certains prisonniers, les uns ayant vu leur peine de mort commuée et les autres leur peine réduite, notamment dans le cas de certains membres de l'opposition. Cette clémence ne concerne toutefois pas les actes de trahison, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de violence sexuelle.

16. D'autres mesures ont été prises pour relancer le processus électoral. La restructuration de la Commission nationale électorale indépendante s'est poursuivie avec l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et la nomination de responsables à tous les niveaux. La Commission a engagé des consultations avec les parties prenantes nationales sur la feuille de route électorale proposée, en vue d'obtenir leurs vues concernant la séquence et le calendrier proposés pour les scrutins. Selon la feuille de route, les élections locales et municipales devraient se tenir fin 2014 et début 2015, et être suivies des élections provinciales et des élections présidentielle et législatives nationales en 2015 et 2016.

Situation dans l'est de la République démocratique du Congo

17. Des opérations d'envergure menées par les Forces armées congolaises, avec l'appui de la MONUSCO, ont abouti à la défaite militaire du M23 et à la fin de la rébellion de ce groupe. Après des escarmouches de faible niveau au début d'octobre, des combats lourds ont éclaté le 25 octobre entre les Forces armées congolaises et le M23 près de Kibumba, au nord de Goma. Les attaques directes du M23 contre les civils ont amené la MONUSCO à répondre vigoureusement et à fournir un appui à la MONUSCO en vue de protéger les civils dans la zone. Avec l'appui de la brigade d'intervention de la MONUSCO, les Forces armées congolaises ont rapidement pris le contrôle des positions stratégiques au M23 qui battaient en retraite.

18. Le 25 octobre, le Rwanda a protesté contre les obus tirés depuis le territoire congolais sur le district de Rubavu au Rwanda, qui ont fait 2 morts et 10 blessés parmi les civils. Cet incident a amené mon Représentant spécial à demander au Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur ces allégations. L'enquête se poursuit. Mon Représentant spécial s'est également rendu à Kigali pour exhorter le Gouvernement rwandais à ne pas prendre de mesures de représailles en attendant l'issue de l'enquête.

19. Les Forces armées congolaises ont poursuivi leurs opérations d'envergure contre le M23 pendant les jours qui ont suivi. À la suite d'intenses combats le

27 octobre, elles ont repris le contrôle de Kiwanja et de Rutshuru, qui étaient occupés par le M23. Rumangabo et Bunagana, près de la frontière ougandaise, ont rapidement suivi le 30 octobre, le M23 s'étant retiré à Mbuzi, Tchanzu et Runyoni. Malgré quelques bombardements sporadiques de Bunagana auxquels s'est livré le M23 le 4 novembre et qui ont fait des morts parmi les civils, les Forces armées congolaises ont finalement repris le contrôle des bastions restants du M23 sur le territoire de Rutshuru le 5 novembre, obligeant le reste des éléments du groupe armé à fuir; bon nombre ont traversé la frontière pour se retrouver en Ouganda et au Rwanda.

20. Plus tard, le 5 novembre, le M23 a annoncé la fin de sa rébellion dans l'est de la République démocratique du Congo. Le lendemain, le Gouvernement congolais a publié une déclaration dans laquelle il indiquait que son combat contre le M23 avait pris fin. Selon les autorités ougandaises, environ 1 600 éléments du M23, dont le dirigeant Sultani Makenga, sont passés en Ouganda le 7 novembre.

21. Avant la reddition du M23, les affrontements entre d'autres groupes armés s'étaient intensifiés dans différentes localités des territoires de Masisi et de Walikale. À Masisi, les affrontements interethniques entre les communautés Hunde, Hutu et Tembo et leurs groupes armés alliés, à savoir les groupes Raia Mutomboki, Nyatura et Maï-Maï Kifuafua, se sont poursuivis pendant la période considérée. Les 13 et 14 octobre, au moins sept civils auraient été tués dans des affrontements entre Raia Mutomboki et Nyatura, près de Ngungu, à 60 kilomètres au sud-est de Goma. Le 19 octobre, 13 civils, dont 2 femmes et 5 garçons de la communauté Hunde, aurait été tués par des éléments Nyatura dans la localité de Nyamaboko. À Walikale, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et le Nduma Défense du Congo (NDC), également connu sous le nom de Maï-Maï Cheka, ont continué de s'affronter à maintes reprises, provoquant le déplacement de quelque 3 000 civils pendant le mois d'octobre. Dans le Grand Nord, l'ADF, les FDLR et les groupes maï-maï locaux ont continué d'attaquer des villages et d'enlever, violer et tuer des civils.

22. Depuis la fin de la rébellion du M23, plusieurs groupes armés du Nord-Kivu ont fait des gestes à l'endroit du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO, en vue de capituler ou de négocier. Le 12 novembre, les FDLR ont publié une déclaration appelant à un dialogue sous les auspices de l'Union africaine et du Gouvernement rwandais au lieu de l'action militaire. Ntabo Ntaberi Cheka, le dirigeant des Maï-Maï Cheka, a indiqué qu'il était disposé à négocier et il a rencontré le gouvernement provincial et la MONUSCO le 13 novembre. Environ 1 000 éléments des groupes armés congolais, dont l'APCLS et les Nyatura, se sont réunis à Bweremana dans le territoire de Masisi en vue de solliciter leur intégration dans les forces armées congolaises.

23. La situation en matière de sécurité dans le Sud-Kivu est restée instable au cours de la période à l'examen. À Shabunda, après une série d'affrontements avec des éléments de Raia Mutomboki entre le 1^{er} et le 15 octobre, les forces armées congolaises ont pris le contrôle de quatre villages dans la localité de Wakabango I. Le 19 novembre, suite à une réunion de la faction Raia Mukombozi à Byangama dans le territoire de Shabunda, le groupe a publiquement exprimé sa volonté de déposer les armes et d'appuyer le gouvernement. À ce jour, plusieurs des dirigeants politiques et militaires du groupe se sont rendus aux autorités provinciales et des dizaines de combattants ont été regroupés au camp militaire de Nyamunyuni.

24. Les éléments des FDLR ont continué de tendre des embuscades et de se livrer à des pillages alors qu'ils faisaient mouvement vers le territoire de Mwenga. On a continué de signaler l'infiltration d'éléments des Forces nationales pour la libération du Burundi (FNL) à différents points de passage de la frontière dans le territoire d'Uvira. Les 3 et 4 octobre, les Forces armées congolaises se sont heurtées aux FNL dans les villages de Nagero et Rwenana à Uvira, tuant cinq combattants des FNL. Les activités des Maï-Maï Yakutumba ont temporairement baissé d'intensité après que l'ancien commandant adjoint du groupe, Abwe Mapingano, a, selon certaines sources, formé son propre groupe, dénommé Union contre la balkanisation du Congo-Tujenge Kwetu, qui compterait 200 combattants.

25. Au Maniema, la situation en matière de sécurité était caractérisée par une présence accrue de divers groupes maï-maï et des transfuges des forces armées congolaises autour de sites d'extraction minière artisanale, en particulier dans les territoires de Punia et Kailo, ce qui a entraîné le déplacement d'au moins 68 000 civils. Les populations établies le long de la frontière entre la province du Maniema et le Nord et le Sud-Kivu ont continué de subir les recrutements d'enfants, des pillages et d'autres violations des droits de l'homme commises par les groupes maï-maï et les Forces armées congolaises.

26. Au Katanga, comme suite à une campagne de sensibilisation et à des opérations lancées par les forces armées congolaises, quelque 1 300 éléments maï-maï se sont rendus aux forces armées congolaises mais seulement neuf armes à feu en état de fonctionner ont été remises. Parmi ceux-ci, 125 enfants ont été séparés. Le 29 octobre, des éléments maï-maï ont lancé une attaque contre un dépôt de munitions vide à Lubumbashi. Trois Maï-Maï et six membres des forces armées congolaises ont trouvé la mort. Le 29 novembre, à la suite d'affrontements avec les forces armées congolaises, des éléments maï-maï Kata Katanga ont pris le contrôle des villages de Binkole et Mpiana, à 95 kilomètres au sud de Manolo.

27. Dans la province Orientale, la situation en matière de sécurité dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) s'est quelque peu détériorée. Au début d'octobre, dans le Bas-Uélé, des éléments présumés de la LRA ont enlevé cinq personnes dans trois villages différents dans le territoire d'Ango, lesquelles ont été libérées à l'issue d'opérations des forces armées congolaises. En novembre, plus de 10 000 civils déplacés sont arrivés à Opala, du fait d'affrontements entre les forces armées congolaises et la milice dirigée par le « colonel » Thomas Masendu dans le parc Lomami.

28. La situation en matière de sécurité en Ituri est demeurée fragile, en particulier dans le sud du territoire d'Irumu. Après des mois de combats contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), les forces armées congolaises, avec l'appui logistique de la MONUSCO, ont pris le contrôle des bastions des FRPI dans la localité de Walendu Bindi, y compris Gety et Aveba. Les éléments des FRPI ont toutefois continué de mener des contre-attaques sporadiques. Depuis août, les combats ont forcé quelque 180 000 civils à se déplacer et auraient causé la mort de 83 civils.

Situation humanitaire

29. La situation humanitaire reste préoccupante : on estime à 2,7 millions le nombre de déplacés, soit une augmentation par rapport aux 2,6 millions signalés dans mon précédent rapport. Si le nombre de déplacés a augmenté dans le Nord-

Kivu, le Maniema et la province Orientale, il a quelque peu baissé dans le Sud-Kivu et le Katanga. Les combats entre les forces armées congolaises et le M23 dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu) et les activités menées par d'autres groupes armés dans la province Orientale ont obligé des milliers d'autres Congolais à se réfugier de l'autre côté de la frontière en Ouganda et au Rwanda. À ce jour, l'Ouganda accueille quelque 153 000 personnes et le Rwanda quelque 73 000, dont la plupart reçoivent une aide de l'ONU et des partenaires humanitaires.

30. La rébellion du M23 ayant pris fin, les déplacés et les réfugiés congolais ont commencé à retourner chez eux, essentiellement dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Beni, y compris dans le cadre d'opérations de retour conduites par le Gouvernement. Les besoins humanitaires, notamment en termes de vivres, de soins de santé, de logement et de protection, n'ont cessé d'augmenter pour les personnes qui retournent et pour leur réintégration dans des communautés qui sont tout aussi vulnérables.

31. L'ONU et les partenaires humanitaires ont continué de prêter assistance en République démocratique du Congo, notamment à plus de 45 000 réfugiés centrafricains qui avaient fui le coup d'État de mars 2013. L'appel humanitaire pour la République démocratique du Congo pour 2013, d'un montant estimé à 892 millions de dollars, n'a été couvert qu'à 63 %, soit à concurrence de 563 millions de dollars au 2 décembre. Faute de fonds, certaines organisations ont dû procéder à une restructuration et fermer certains bureaux auxiliaires, réduisant ainsi la portée de l'aide humanitaire nécessaire.

Évolution de la situation économique

32. Malgré la relative stabilité macroéconomique de la RDC, les conditions de vie de la population demeurent précaires. Le 22 novembre, le Premier Ministre, Matata Ponyo, a présenté à l'Assemblée nationale le projet de budget pour 2014, d'un montant total de 7 611,8 milliards de francs congolais (8 milliards de dollars des États-Unis), soit l'équivalent de 34,9 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui représente une augmentation de 4,9 % par rapport au budget de 2013. Le 30 octobre, le Gouvernement a signé un accord avec le Gouvernement sud-africain pour l'élaboration du projet hydroélectrique du Grand Inga, qui est l'un des plus grands projets de ce type en RDC.

Évolution de la situation au niveau régional

33. La cérémonie de signature d'un accord de paix entre la RDC et le M23, prévue la 11 novembre à Entebbe par la facilitation ougandaise pour la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, n'a pas eu lieu car le Gouvernement de la RDC a refusé de signer l'accord. Le Ministre des communications et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a déclaré le 12 novembre que la signature d'un accord n'était plus pertinente car le M23 avait cessé d'exister. Toutefois, dans une lettre datée du 14 novembre adressée par le Représentant permanent de la RDC auprès de l'Organisation au Conseil de sécurité (S/2013/670), le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de signer un document qui offrirait une conclusion politique au dialogue de Kampala, reconnaîtrait officiellement la fin de la rébellion et réglerait les questions de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et d'intégration sociale. Le Gouvernement a également indiqué qu'il respecterait les dispositions convenues plutôt avec le M23 pendant les pourparlers de Kampala, y compris l'offre

d'une amnistie, sauf pour les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves au regard du droit international.

34. Le 8 novembre, le Gouvernement ougandais a indiqué qu'il ne serait pas en mesure de remettre les éléments du M23 présents en Ouganda aux autorités congolaises tant que les pourparlers de Kampala ne seraient pas conclus.

35. Le 12 décembre, le dialogue de Kampala entre le Gouvernement de la RDC et la direction du M23 a été conclu par la signature de déclarations par les parties à Nairobi et par un communiqué final du Président Yoweri Museveni de l'Ouganda et la Présidente Joyce Banda du Malawi, en leur qualité de présidents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pendant tout le processus, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en collaboration avec les envoyés de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, ont maintenu un contact étroit avec les principales parties prenantes en RDC, au Rwanda et en Ouganda en vue de faciliter une solution négociée.

III. Exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Protection des civils

36. La population civile a continué de faire largement les frais de l'insécurité et des hostilités dans l'est de la RDC. En octobre et en novembre, le groupe de la protection de l'ONU a enregistré 9 515 incidents au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans la province Orientale, où six équipes mixtes de protection des civils ont été dépêchées pour apprécier la situation et définir les besoins de protection. Au cours de ces deux mois, la MONUSCO a reçu des réseaux d'alerte locale 504 alertes, dont 359 concernaient le Nord-Kivu, auxquelles elle a donné suite en déployant des forces d'intervention rapide, en dépêchant des patrouilles d'enquête et, au besoin, en informant les forces nationales de sécurité.

Déploiement de la Mission et opérations contre les groupes armés

37. La MONUSCO a continué à patrouiller de façon intensive, y compris en coopération avec les forces armées et la police congolaises, dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi que dans la province Orientale, le Maniema et le Katanga. Ses forces ont appuyé plusieurs opérations conduites par les forces armées congolaises pour protéger les civils, dans le district de l'Ituri (province Orientale) et le territoire d'Uvira (Sud-Kivu), ainsi que les opérations menées sous commandement congolais pour déloger le M23 de ses derniers bastions dans le territoire de Rutshuru.

38. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre, la MONUSCO a apporté un soutien logistique aux forces armées congolaises dans tout le pays; elle a notamment distribué plus de 461 000 kilogrammes de rations et plus de 190 000 litres de carburant destinés à plus de 14 000 hommes.

39. Le déploiement de la Brigade d'intervention s'est achevé le 10 octobre avec l'arrivée à Goma d'un bataillon d'infanterie malawien de 850 hommes, bien qu'une partie du matériel appartenant aux contingents ne soit pas encore arrivée.

40. La Brigade d'intervention a participé aux opérations menées sous commandement congolais contre le M23 du 26 octobre au 4 novembre. Afin d'appuyer ces opérations, les unités et sous-unités de la MONUSCO, fortes au total de 1 280 hommes, et la brigade du Nord-Kivu, forte de 902 hommes, se sont redéployées à Munigi, Rwindi et Kiwanja pour assurer la protection des civils dans la région. La Mission a prêté son concours à des opérations de combat, avec des troupes au sol de la Brigade d'intervention et des hélicoptères d'attaque, des tirs d'artillerie et de mortier, ainsi qu'un soutien logistique.

Suivi de l'application de l'embargo sur les armes

41. En octobre et en novembre, mon Représentant spécial a soumis au Mécanisme conjoint de vérification élargi six demandes en vue de la conduite d'enquêtes sur des cas d'appui transfrontières aux groupes armés et de la vérification de l'origine des armes et munitions découvertes dans la base du M23 à Chanzu, et ailleurs. Les enquêtes n'ont pas encore abouti.

42. Avant la défaite du M23, la MONUSCO a reçu des éléments d'information fiables sur le retour de plusieurs centaines de civils des pays voisins dans les zones contrôlées par le M23 dans le Nord-Kivu. Certaines de ces personnes auraient été recrutées afin d'être entraînées par le M23. La Mission a également reçu des éléments d'information cohérents et crédibles concernant le recrutement de combattants M23 sur les territoires rwandais et ougandais et des livraisons transfrontières destinées au Mouvement. Le 5 novembre, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont recouvré leur liberté de mouvement dans les zones précédemment contrôlées par le M23 et ont ainsi pu renforcer la surveillance des zones frontalières de l'est des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

43. Pour préparer le déploiement de drones non armés, la MONUSCO a dressé un plan de surveillance en temps réel afin d'organiser le contrôle des activités des groupes armés et la surveillance de l'embargo sur les armes en fonction des priorités. Le dispositif couvre un rayon de 150 kilomètres autour de l'aéroport de Goma et peut être déplacé si nécessaire. Le premier drone non armé a été lancé le 3 décembre. La pleine capacité opérationnelle devrait être atteinte au début de 2014 avec le déploiement d'un total de cinq engins.

Appui à la réforme de l'appareil de sécurité et de la police

44. Au mois d'octobre, en coopération avec la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, la MONUSCO a aidé le Ministère de la défense de la RDC à mettre au point les attributions du groupe de travail gouvernemental et de ses 13 groupes subsidiaires chargés de promouvoir la réforme des forces armées dans plusieurs secteurs, et à définir en particulier les ressources nécessaires. Les deux missions ont commencé à coprésider les réunions d'un groupe de travail des partenaires internationaux sur la réforme du secteur de la défense.

45. En ce qui concerne la réforme de la police, 120 auditeurs de l'Inspection générale de la police, dont 30 femmes, ont été formés par la MONUSCO dans le cadre d'un projet financé par l'Agence allemande de coopération internationale. La police de la Mission a entamé la première phase du programme de formation de hauts fonctionnaires de la Police nationale dans les trois provinces pilotes du Bas-Congo, du Sud-Kivu et du Kasai occidental. Au total, 120 commandants ont bénéficié d'une formation, dont le financement a été assuré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

46. Par ailleurs, deux stages de formation élémentaires à long terme ont été mis en train au cours de la période considérée. Au centre de formation de Kasapa au Katanga, 500 élèves policiers (dont 30 femmes) ont commencé leur initiation aux tâches de police générale. De la même façon, 260 recrues (dont 27 femmes) ont commencé un stage de formation de douze mois aux techniques de police de proximité au centre Kapalata dans la province Orientale.

Droits de l'homme

47. Les violations des droits de l'homme, en particulier celles résultant des activités des groupes armés, ont été particulièrement préoccupantes durant la période considérée. Des violations systématiques ont été commises pour des motifs sectaires contre les éléments de certaines ethnies soupçonnées d'appuyer des groupes armés. Au moins 20 personnes auraient été tuées depuis le début du mois d'octobre par des combattants des Nyatura dans les territoires de Masisi et de Rutshuru au Nord-Kivu. Au cours d'un incident grave survenu à Luke, 13 civils Hunde (dont 5 enfants) ont été exécutés sommairement parce qu'ils semblaient collaborer avec le Raia Mutomboki, responsable du meurtre de Hutus dans la région. La MONUSCO a confirmé le meurtre d'au moins 34 civils, dont 20 enfants, le viol d'au moins 10 femmes et l'incendie de plus de 180 habitations par les Maï-Maï Cheka, entre le 25 et le 27 septembre, notamment en coalition avec des combattants du Raia Mutomboki, dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu.

48. Un nombre élevé d'enlèvements par des groupes armés a continué d'être enregistré depuis le 1^{er} octobre, confirmant la tendance observée depuis la fin de 2012. Rien qu'en octobre et en novembre, des combattants maï-maï et des éléments des FDA ont enlevé au moins 51 civils au Nord-Kivu. Au cours d'un même incident survenu dans la nuit du 22 au 23 octobre, 24 civils auraient été enlevés par les FDA à Opira dans le territoire de Beni au Nord-Kivu.

49. La MONUSCO a confirmé des violations graves des droits de l'homme commises par des soldats des forces armées congolaises au cours d'opérations contre des groupes armés. Depuis la fin du mois d'août, 15 civils ont été tués, au moins 4 femmes ont été violées et 25 civils ont été victimes d'autres violations de leur droit à l'intégrité physique au Sud-Irumu, dans la province Orientale. En outre, d'importants pillages et destructions de biens ont été commis par des soldats des forces armées congolaises. Le 17 novembre, neuf adultes accusés d'être des combattants maï-maï Kata Katanga auraient été tués dans le territoire de Manono par des membres des forces armées congolaises.

50. La MONUSCO a constaté des violations des droits de l'homme liées à la reprise des combats entre les forces armées congolaises et le M23 au Nord-Kivu à la fin d'octobre. Au moins 15 civils, dont 6 enfants, ont été tués et au moins 37 autres

ont été blessés au début de novembre par des obus de mortier tirés à partir de positions du M23 à Chanzu sur des villages peuplés du territoire de Rutshuru. La Mission a également été informée du meurtre d'au moins quatre civils et d'autres violations des droits de l'homme commis par les forces armées congolaises à Bunagana dans le territoire de Rutshuru au Nord-Kivu, durant la période du 7 au 28 novembre, après que ces combattants se sont redéployés dans la zone.

51. La situation dans le nord du Katanga reste préoccupante. À l'issue d'une série de missions d'enquête effectuées à partir du mois de mars, la MONUSCO a pu confirmer le meurtre d'au moins 59 civils, le viol d'une quarantaine de femmes et de 5 filles, la détention arbitraire ou l'enlèvement d'au moins 255 civils, les sévices exercés sur plus de 200 civils et la destruction de biens, voire de villages entiers, par les Maï-Maï Kata Katanga.

52. Dans une déclaration commune publiée le 27 novembre, la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont exprimé leur préoccupation devant les nouvelles alarmantes de disparitions et d'assassinats de jeunes hommes et d'enfants à Kinshasa au cours de l'opération « Likofi » (coup de poing), lancée le 15 novembre par les autorités congolaises pour juguler la délinquance urbaine. Selon les informations reçues – qui sont en cours de vérification – au moins 20 personnes, dont 12 enfants, ont été tués.

53. Le procès pour violations graves des droits de l'homme, y compris pour viol généralisé, commises par des membres de l'armée congolaise en novembre 2012 à Minova et aux alentours, s'est ouvert devant la Cour militaire opérationnelle à Goma le 20 novembre. Quarante membres des forces armées congolaises, dont 5 officiers, sont jugés par cette cour martiale, dont le verdict ne pourra faire l'objet d'aucun recours, y compris dans le cas d'une condamnation à la peine capitale, alors que celle-ci fait l'objet d'un moratoire de fait.

Violence sexuelle

54. Au 5 décembre, la MONUSCO avait enregistré des actes de violence sexuelle perpétrés contre au moins 79 femmes et 28 filles dans les provinces touchées par le conflit. Ces actes auraient été commis par des groupes armés et des membres des forces de sécurité nationales. Les partenaires de l'UNICEF ont prodigué une assistance multisectorielle aux personnes ayant subi des violences sexuelles au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. Ainsi, 1 125 de ces personnes (dont 350 enfants) ont bénéficié d'un soutien psychosocial, et 979 (dont 220 enfants) ont reçu gratuitement des soins médicaux. La majorité des victimes ont bénéficié de soins médicaux dans les 72 heures.

55. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, s'est rendue en République démocratique du Congo du 6 au 11 octobre, où elle s'est entretenue avec des responsables gouvernementaux et a pris la parole devant le Sénat au cours d'une session spéciale sur la violence sexuelle.

Protection des enfants en temps de conflit armé

56. Au cours de la période considérée, la MONUSCO, l'UNICEF et d'autres organismes de protection de l'enfance ont rassemblé des renseignements sur les cas de 181 enfants (11 filles et 170 garçons) qui avaient fui divers groupes et forces armés ou en avaient été séparés entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre, dont 6 étaient âgés de moins de 15 ans. La Mission a obtenu la sortie des cellules de détention des services de renseignements nationaux de 16 enfants auparavant associés à des groupes armés. Une situation particulièrement préoccupante est celle de six enfants victimes des atrocités commises par les Maï-Maï Cheka à Lwibo au Nord-Kivu, au cours de la période considérée, au cours desquelles au moins 8 enfants ont été tués, 2 ont été blessés et 31 enlevés.

57. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerroughi, s'est rendue en RDC du 17 au 23 novembre, où elle s'est entretenue avec des responsables gouvernementaux à Kinshasa, Goma, Rutshuru et Beni pour définir les prochaines mesures à prendre pour assurer l'application intégrale du Plan d'action, dont la mise en place de mécanismes de suivi dans les provinces.

58. La MONUSCO a dispensé une formation aux mesures de protection de l'enfant à 640 membres de la Police nationale et des forces armées congolaises.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

59. La MONUSCO a apporté son concours à la justice militaire dans le cadre de trois enquêtes sur des infractions graves dans l'est de la RDC, y compris des cas de violences sexuelles. L'une des deux nouvelles cellules d'appui aux poursuites judiciaires, mises en place dans le cadre du projet commun MONUSCO/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec un financement de l'Union européenne, est devenue opérationnelle à Kisangani au cours de la période considérée.

60. La Mission a fourni des conseils et un appui aux autorités judiciaires militaires et civiles pour l'organisation d'audiences foraines, dans le cadre desquelles 406 affaires ont été entendues et 84 jugements rendus. Un appui a également été apporté à la conduite de 152 inspections judiciaires de cellules de détention, qui ont abouti à la régularisation de 365 cas de détention irrégulière et à une centaine de remises en liberté. L'UNICEF a aidé les autorités judiciaires civiles à former 16 nouveaux magistrats au fonctionnement de juridictions spécialisées dans la justice pour mineurs dans 10 provinces.

61. La MONUSCO a achevé de cartographier tous les établissements pénitentiaires du pays. Les résultats ont été présentés aux responsables de l'administration pénitentiaire le 7 octobre. La formation de 150 militaires à la gestion des établissements pénitentiaires a pris fin le 12 octobre. La Mission a exécuté un programme de formation en cours d'emploi de 18 directeurs de prison et 36 employés du greffe dans 18 établissements du Katanga, du Kasai, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

62. En coopération avec le PNUD, la MONUSCO a organisé deux audiences foraines à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa dans l'objectif d'accroître l'accès

à la justice et de réduire la surpopulation carcérale. À l'aide du financement destiné aux projets à effet rapide, elle a commencé à construire à la prison centrale de Makala, à Kinshasa, un quartier distinct qui abritera les prisonnières et leurs nourrissons. Des activités rémunératrices ont été mises en place avec le PNUD à la prison de Goma pour favoriser la réinsertion des détenus.

Programme de désarmement, démobilisation et réintégration et programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

63. Pendant la période considérée, 323 membres de groupes armés congolais ou étrangers se sont présentés aux camps de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration de la MONUSCO, y compris 68 membres des FDLR et 131 éléments du M23. En tout, 146 éléments étrangers ont été accueillis, dont 8 enfants associés à des forces ou groupes armés. Il y avait parmi eux 117 membres congolais de groupes armés, dont 28 enfants.

64. La réintégration des ex-combattants du M23 se trouvant actuellement dans le camp de transit de Goma et le rapatriement d'ex-combattants du Rwanda ont été freinés par les contrôles de sécurité renforcés mis en place par le Gouvernement. Aucun membre démobilisé du M23 n'a été rapatrié et renvoyé dans sa communauté d'origine durant la période considérée. La MONUSCO héberge actuellement 149 transfuges de groupes armés dans son camp de transit de Goma, parmi lesquels 131 éléments du M23.

65. Le projet de programme de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDRR III), soumis en juillet, n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement. Doté d'un budget de 85 millions de dollars, ce plan global devrait permettre de traiter le cas de 12 000 combattants congolais (dont 3 000 déjà désarmés et démobilisés mais non réintégrés) et 2 600 ex-combattants étrangers. Par ailleurs, la MONUSCO a confirmé qu'un millier d'ex-combattants démobilisés des Kivus avaient été déplacés par le Gouvernement dans la province de l'Équateur depuis le 1^{er} septembre. Au 5 décembre, environ 2 230 ex-combattants congolais de divers groupes armés avaient été regroupés à Beni, Bweremana et Kanyaruchinya, au Nord-Kivu, et à Nyarunyuni, au Sud-Kivu.

66. Pour se tenir prête à faire face à une augmentation massive des redditions, la MONUSCO a augmenté la capacité de ses camps de transit au Nord-Kivu et au Sud-Kivu pour y héberger jusqu'à 750 ex-combattants.

67. Ayant consulté le Gouvernement, la MONUSCO a mis au point des solutions provisoires pour le traitement et l'hébergement d'un millier d'ex-combattants dans un camp de désarmement, démobilisation et réinsertion situé à l'ouest de Goma, à Sake. Ces mesures prévoient également l'hébergement d'un maximum de 1 500 ex-combattants à Rumangabo, à 50 kilomètres au nord de Goma.

Lutte antimines

68. Le 10 octobre, la MONUSCO a transféré un nouveau dépôt de munitions au Ministère de la défense à Kisangani dans la province Orientale. Le nouveau complexe a été construit conformément aux normes de sécurité internationale et sera

utilisé pour sauvegarder les munitions des éléments de l'armée congolaise postés dans la province.

69. Dans les zones touchées par le récent conflit au Nord-Kivu, dont Chanzu, Kibumba et Kibati, la MONUSCO a contribué à l'enlèvement et à la destruction de munitions (dont des munitions non explosées) pour assurer la sécurité physique immédiate des populations civiles rentrant chez elles. Au moins 10 tonnes de munitions et d'armes ont été trouvées au quartier général du M23 à Chanzu. La Mission et les autorités congolaises ont enlevé 2 295 pièces de munitions non explosées et 41 372 pièces de munitions pour armes de petit calibre au Nord-Kivu.

Progrès en vue de la stabilisation et de la consolidation de la paix

70. La MONUSCO a commencé à appliquer la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans la province Orientale. Des évaluations communes ont été effectuées pour définir les domaines prioritaires et élaborer des programmes favorisant l'application de solutions locales au conflit.

Extraction et commerce des ressources naturelles

71. L'insécurité grandissante a entravé au Nord-Kivu les opérations d'homologation des sites d'extraction artisanaux et l'application du système de traçabilité des minéraux. Le désaccord concernant l'exploitation des sites entre les détenteurs de titres d'exploitation minière et les coopératives d'exploitants artisanaux dans les territoires de Walikale et de Masisi a constitué un autre obstacle à la réalisation de progrès.

72. En octobre, la MONUSCO a prêté son concours au Ministère des mines pour la conduite d'opérations d'homologation dans les zones non directement touchées par le conflit armé. Trois sites d'extraction ont été homologués près de Matete-Namoya dans le territoire de Maniema. La Mission a facilité la planification des opérations d'homologation des sites du Katanga déjà visés par le système de traçabilité mis en place dans le cadre de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherches sur l'étain. Commencée le 30 novembre, l'homologation couvre 20 sites d'extraction.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations de la brigade d'intervention de la MONUSCO

73. Contrairement à la situation dans l'est du pays, les menaces et les risques auxquels le personnel, les locaux et les opérations des Nations Unies font face dans l'ouest sont restés faibles. Sur les 60 incidents de sécurité qui ont visé le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales, entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre, 37 incidents ont directement touché la MONUSCO, et sur ce nombre, 23 se sont produits dans l'est du pays. On citera notamment des jets de pierres en direction des locaux, du personnel et des véhicules des Nations

Unies à Dungu (province Orientale), une manifestation anti-MONUSCO à Uvira, une tentative de brûler un véhicule de la MONUSCO à Dungu (province Orientale), l'arrestation et la détention de quatre des membres du personnel (3 membres du personnel international et 1 membre du personnel local), et 19 incidents de vol de matériel et d'effets personnels du personnel des Nations Unies.

74. Le 11 octobre, le M23 a tiré contre un hélicoptère militaire des Nations Unies dans le secteur d'Ishasha du territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Le 18 octobre, deux autres hélicoptères ont essuyé des tirs d'éléments du M23 à proximité de Kibumba. À chaque fois, les hélicoptères ont pu rentrer sains et saufs à Goma. Le 27 octobre, le M23 s'en est pris à une troupe de soldats de la paix de la MONUSCO dans le territoire de Rutshuru et a tué un officier tanzanien.

V. Reconfiguration de la Mission et feuille de route pour le transfert des responsabilités

Analyses conjointes

75. En octobre, la MONUSCO et le Gouvernement congolais ont effectué des missions d'évaluation conjointes pour faire le point sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans 30 territoires et localités de la province Orientale, du Nord et Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga. Ces missions ont confirmé la précarité des conditions de sécurité qui régnaient dans ces provinces, notamment en raison d'un relatif regain d'activité de la LRA dans la province Orientale, d'une multiplication des activités de groupes armés dans les territoires de Mambasa et de l'Irumu (district d'Ituri) et de violences à caractère ethnique et d'une intensification des activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda dans les territoires de Walikale et Masisi.

Reconfiguration de la Mission vers l'est

76. En application de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a commencé à planifier le renforcement au maximum de toutes ses composantes dans l'est du pays afin de mettre en œuvre son mandat.

77. Dans un premier temps, le 31 octobre, mon Représentant spécial adjoint pour l'état de droit a été transféré à Goma pour y diriger la présence de la MONUSCO dans l'est du pays et superviser la mise en œuvre du mandat de la Mission, en particulier en ce qui concerne les missions de stabilisation et de protection des civils. Une évaluation est en cours pour déterminer les capacités dont la MONUSCO aura besoin dans l'est du pays, ainsi que dans les bureaux extérieurs des secteurs où des groupes armés continuent de sévir.

78. Il est prévu d'installer une antenne dans les provinces épargnées par le conflit armé, où les conflits localisés ne menacent pas la stabilité régionale ou nationale et où il n'est donc pas nécessaire de disposer de contingents de la MONUSCO à des fins d'appréciation de la situation et d'alerte rapide. Dans mon prochain rapport, je donnerai davantage de précisions sur l'état d'avancement de la reconfiguration des différentes composantes de la Mission.

Transfert des responsabilités

79. À la demande du Conseil de sécurité, les responsabilités qui seront transférées de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies ont été recensées. Le tableau annexé au présent rapport fait apparaître les domaines dans lesquels des activités seront transférées, par exemple le déminage humanitaire, l'appui technique aux élections ou le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire et pénitentiaire.

80. La MONUSCO va notamment transférer à l'équipe de pays la plupart des activités relatives à l'appui au déminage. Mais, comme je l'indiquais dans mon dernier rapport, elle continuera dans l'immédiat à déployer ses capacités internes de neutralisation des explosifs et de gestion des munitions afin d'appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et les activités de la brigade d'intervention par des opérations minimum d'alerte rapide et de gestion des munitions.

81. Les recommandations formulées quant aux activités d'appui électoral sont fondées sur les constatations de la mission d'évaluation des besoins électoraux qui s'est rendue à Kinshasa, du 24 septembre au 5 octobre, à la suite de la demande que le Gouvernement congolais a adressée à la MONUSCO, le 31 juillet, pour obtenir la poursuite de l'appui électoral fourni par l'Organisation des Nations Unies.

82. La mission a estimé qu'il restait crucial que les organismes des Nations Unies poursuivent leurs activités d'assistance électorale pour aider les autorités congolaises à tenir des élections crédibles et transparentes. Il est donc recommandé que ces organismes continuent de soutenir le processus électoral en République démocratique du Congo d'un point de vue politique et technique, et en assurent la coordination. Toutefois, la poursuite de cet appui pourrait être remise en question si l'évaluation qui sera menée début 2014 montre que les progrès du processus électoral sont suffisants pour qu'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que des élections crédibles soient tenues dans les temps.

83. En ce qui concerne le transfert des responsabilités, la mission a recommandé que des activités électorales soient transférées de la MONUSCO au PNUD et à la Commission électorale indépendante. La Division des élections de la Mission devrait cesser ses fonctions au 1^{er} juillet 2014 et être remplacée par un groupe chargé d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général dans sa mission de bons offices liée au processus électoral.

84. La mission a recommandé que le Programme d'appui au cycle électoral mené par le PNUD, dont le financement s'est arrêté en mars 2013, soit remplacé par un autre projet du PNUD visant à appuyer l'intégralité du cycle électoral. Le projet devrait commencer dès que possible afin que les différentes tâches techniques, logistiques et de coordination actuellement assumées par la MONUSCO se poursuivent.

85. La mission a également recommandé que, d'ici au 1^{er} juillet 2014, la MONUSCO transfère à la Commission électorale indépendante ses activités électorales dans les domaines de la communication et de l'information, de l'instruction civique, de la formation, de la planification et du traçage des circonscriptions.

86. Le 25 septembre, la MONUSCO a envoyé une lettre au Gouvernement pour l'informer de l'état d'avancement du processus. Il a été proposé de mettre en place

une équipe conjointe Gouvernement/ONU qui serait chargée de recenser d'autres responsabilités qui pourraient être transférées au Gouvernement.

87. L'équipe de pays et la MONUSCO prévoient de mener une évaluation des capacités stratégiques pour déterminer plus précisément les implications financières du transfert et le montant des ressources nécessaires dans l'optique d'élaborer un plan de mobilisation des ressources.

Analyse et atténuation des risques

88. Pour que l'équipe de pays puisse assumer les responsabilités que lui transmettra la MONUSCO, il est capital qu'elle dispose des ressources et capacités nécessaires. Il convient aussi de noter que les ressources et capacités dont l'équipe dispose n'atteindront jamais, loin s'en faut, le niveau de celles dont disposent les opérations de maintien de la paix, que ce soit en nombre d'effectifs ou sur le plan de l'appui logistique et administratif. De plus, les partenaires des Nations Unies dépendent fortement des capacités logistiques de la Mission. Une réduction de la présence de la Mission dans les zones épargnées par le conflit posera non seulement des problèmes pour le transfert des responsabilités, mais affectera également l'exécution des programmes et pèsera sur le coût opérationnel des programmes menés actuellement par l'équipe de pays.

VI. Observations

89. La situation dans l'est de la République démocratique du Congo évolue de manière favorable. Je félicite l'armée congolaise pour les succès qu'elle a enregistrés contre le M23. Elle a combattu avec courage et détermination, et su faire preuve d'une plus grande efficacité et d'une discipline plus rigoureuse. Elle a forcé le M23 à renoncer à sa rébellion et à se retirer de zones qu'il occupait depuis plus de 16 mois. Elle a également forcé des centaines de combattants d'autres groupes armés à se rendre.

90. Je me félicite que les pourparlers de Kampala, tenus à Nairobi, se soient achevés le 12 décembre, et aient abouti à la signature de déclarations par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23, et la publication d'un communiqué final par M. Museveni et M^{me} Banda, en leur qualité de Présidents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC. Il s'agit d'une étape importante pour éradiquer les causes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et mettre fin aux souffrances de la population. J'exhorte le Gouvernement congolais et le M23 à mettre immédiatement en œuvre l'accord et à honorer leurs engagements, l'ONU étant disposé, si besoin était, à leur prêter assistance à cet égard. J'exhorte également les pays de la sous-région, à tenir les engagements qu'ils ont pris dans l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de ne pas abriter ni protéger quiconque est accusé de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou d'actes d'agression, ou a fait l'objet de sanctions imposées par l'ONU.

91. Il est crucial que nous nous concentrons désormais sur l'éradication des causes profondes du conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. J'exhorte tous les signataires à saisir cette occasion pour concrétiser les

engagements qu'ils ont pris dans l'accord-cadre afin d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région.

92. Je félicite le Gouvernement congolais pour les efforts qu'il déploie afin de rétablir rapidement l'autorité de l'État dans les zones précédemment occupées par le M23. Il est essentiel qu'il y parvienne pour empêcher d'autres groupes armés de tirer parti d'un vide du pouvoir. Toutefois, davantage doit être fait pour que ces avancées deviennent irréversibles. Il sera essentiel de mettre en place un programme complet de désarmement, démobilisation et réintégration à l'appui des mesures de reconstruction menées à plus vaste échelle, de continuer à intensifier les activités visant à rétablir l'autorité de l'État et stabiliser les communautés, de préparer le retour des réfugiés et des déplacés, et de lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies renforceront l'appui qu'elles accordent au Gouvernement à cet égard.

93. N'oublions pas que d'autres groupes armés continuent de sévir dans l'est du pays. Des violations graves du droit international humanitaire continuent d'être commises, y compris des assassinats à caractère ethnique, des enlèvements et des viols. Je salue l'engagement pris par le Président, Joseph Kabila, de lutter contre ces groupes armés. Les ex-combattants devront être désarmés et démobilisés dans le cadre d'un programme national tandis que des solutions à long terme devront être trouvées pour les empêcher de reprendre les armes.

94. Les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être recherchés et poursuivis. Les auteurs de violences sexuelles doivent être systématiquement poursuivis, de quelque côté qu'ils soient. Je me félicite que des poursuites aient été engagées contre 40 soldats des forces armées congolaises, mais je m'inquiète que les procédures de cette juridiction militaire ne répondent pas aux normes internationales du droit à un procès équitable.

95. Je trouve encourageant que le Gouvernement poursuive ses efforts pour tenir les engagements pris par la République démocratique du Congo dans l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. J'encourage M. Kabila et le Gouvernement à poursuivre dans cette voie. Davantage doit être fait pour lutter contre les causes profondes du conflit en menant des réformes clefs, en particulier celles visant à améliorer durablement la sécurité et les conditions de vie de la population. Une forte volonté politique devra être nécessaire pour y parvenir, tout en s'appuyant sur les résultats du dialogue national.

96. Je me félicite des progrès accomplis à ce jour pour poursuivre la réforme de l'armée et demande au Gouvernement d'achever le projet de loi de programmation concernant le secteur de la défense, qui définira le cadre de cet important processus. La mise en place dans les plus brefs délais d'une force de réaction rapide qui assumera progressivement certaines des tâches de la MONUSCO en matière de sécurité et de protection des civils, reste une priorité essentielle.

97. Les événements récents ont montré que la brigade d'intervention de la MONUSCO était un outil efficace, qui s'inscrit dans une stratégie politique à plus vaste échelle. Elle a joué un rôle important dans le succès des opérations des forces armées congolaises contre le M23. Toutefois, tout ceci n'aurait été possible sans les efforts déployés par la force de la MONUSCO, et la mission tout entière, pour protéger les populations civiles.

98. La MONUSCO et l'équipe de pays ont recensé un certain nombre de tâches qui seront transférées à celle-ci, ce qui permettra à la Mission de se concentrer sur ses responsabilités premières, au premier rang desquelles la protection des civils et la mission de bons offices qu'elle mène à l'appui du Gouvernement pour l'aider à tenir les engagements que le pays a pris dans l'accord-cadre. Le transfert de responsabilités se fera graduellement pour veiller à obtenir le plein appui et l'adhésion des partenaires impliqués. L'équipe de pays des Nations Unies devra disposer des capacités et ressources nécessaires pour s'acquitter de ces nouvelles responsabilités. J'en appelle à cet égard à la communauté internationale.

99. Je rends hommage à mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Martin Kobler, et à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, pour les efforts inlassables qu'ils déploient aux côtés d'autres envoyés régionaux, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour appuyer le processus de paix. Je souhaite également remercier tout le personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur engagement infatigable, leur courage et leur détermination à travailler dans des conditions particulièrement difficiles. Je souhaite rendre un hommage appuyé au contingent tanzanien, qui a perdu un soldat de la paix alors qu'il protégeait les populations civiles de Kiwanja, le 28 octobre. J'adresse aussi ma gratitude à tous les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police à la MONUSCO, aux pays donateurs et aux organisations régionales et multilatérales et non gouvernementales qui ont continué à fournir un appui précieux à la République démocratique du Congo.

Annexe

État du transfert des responsabilités de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
1. Protection des civils						
1.1 Droits de l'homme	Formation aux droits de l'homme, renforcement des institutions et activités de sensibilisation à l'intention des acteurs étatiques, y compris les forces de sécurité nationales	HCDH	Transfert achevé			Les activités sont menées par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo avec l'appui financier du HCDH.
1.2 Enfants touchés par les conflits armés	Fourniture d'un appui au Gouvernement dans l'exécution du Plan d'action visant à prévenir et arrêter le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés, ainsi que d'autres violations graves des droits des enfants dans les zones épargnées par le conflit	UNICEF	Transfert prochain	X		La MONUSCO transférera à l'UNICEF les activités de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action dans les zones épargnées par le conflit.
1.3 Violences sexuelles	Coordination de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste dans les zones épargnées par le conflit armé	ONU-Femmes FNUAP, UNICEF et PNUD	Transfert en cours	X		Le transfert de cette tâche est en cours et devrait s'achever en juin 2014. Un accord a été signé entre ONU-Femmes et le Gouvernement congolais afin de faciliter la coordination de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et sexiste. La prochaine étape est d'achever, au premier trimestre de 2014, les préparatifs et l'allocation des fonds pour ce projet. En attendant, ONU-Femmes continuera à fournir un appui technique et informatique (ordinateurs et autre matériel) au Ministère de l'égalité des sexes dans le cadre de la coordination avec les activités

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
1.4 Lutte antimines	a) Déminage humanitaire	SLAM	Transfert en cours	X		de lutte contre ces violences. L'UNICEF et le FNUAP fournissent un appui à la coordination dans les provinces où ONU-Femmes n'est pas présente.
	b) Activités de sensibilisation aux risques à l'intention des enfants et des populations dans les zones épargnées par le conflit armé	SLAM	Transfert en cours	X		Le transfert de toutes les activités de déminage du SLAM est en cours et devrait avoir été mené à bien en juin 2014. L'assistance aux victimes de mines et d'engins non explosés est transférée au SLAM et à l'OMS.
	c) Fourniture d'une assistance aux victimes de mines ou d'engins non explosés par des programmes de soutien médical et de réintégration socioéconomique	SLAM et OMS	Transfert en cours	X		
	d) Fourniture d'un appui au Gouvernement pour la mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel	SLAM	Transfert en cours	X		
	e) Fourniture d'un appui à l'application du Plan d'action national stratégie de lutte antimines (2011) et au transfert des responsabilités vers les institutions nationales	SLAM	Transfert en cours	X		
	f) Fourniture d'un appui aux autorités du pays chargées de la lutte antimines pour la mise en œuvre du plan de développement des capacités nationales (2012)	SLAM	Transfert en cours	X		

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
2. Stabilisations						
2.1 Justice						
a) Formation du personnel judiciaire et pénitentiaire au droit pénal et à la procédure pénale, et gestion des dossiers judiciaires dans les zones épargnées par le conflit armé	PNUD, HCR et ONUDC	Transfert en cours	X			Le transfert de ces tâches a commencé. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le PNUD et le HCR renforcent leurs activités actuelles dans les zones épargnées par le conflit, dans le cadre du PNUAD 2013-2017. La MONUSCO et les organismes concernés sont en train de déterminer les premières provinces dans lesquelles ces responsabilités seront transférées. Le transfert sera mené à bien en juin 2014.
b) Participation à des missions d'évaluation du système judiciaire en coopération avec des partenaires nationaux dans l'optique d'évaluer les institutions de justice situées en dehors des capitales provinciales, et fourniture d'un appui à ces missions	PNUD	Transfert en cours	X			La MONUSCO et le PNUD collaborent étroitement pour mener cette initiative dans l'est du pays en vue d'assurer le transfert au PNUD en 2015.
c) Établissement de la carte judiciaire et contrôle de la répartition des responsabilités entre les acteurs du secteur	PNUD	Transfert en cours	X			La prochaine étape sera pour la MONUSCO et l'équipe de pays de déterminer les provinces dans lesquelles le transfert des responsabilités aura lieu.
d) Fourniture d'un appui à la tenue d'audiences foraines dans les zones touchées par le conflit	HCDH, HCR et PNUD	Transfert achevé				Le HCDH et le HCR continuent de soutenir l'organisation d'audiences foraines dans les zones touchées par le conflit, dans le cadre de la lutte contre l'impunité.
e) Justice pour enfants : veiller à ce que les enfants en conflit avec la loi soient traités conformément aux lois congolaises sur la protection de l'enfance de 2009 et déferés aux autorités judiciaires compétentes	UNICEF	Transfert achevé				Cette tâche a été intégralement transférée à l'UNICEF. Les activités s'inscrivent dans le cadre de la réforme du système de la justice pour enfants.

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
2.2 Système pénitentiaire	<p>a) Fourniture de conseils techniques au Gouvernement et activités de sensibilisation aux normes et obligations de l'État en matière de protection des droits des mineurs en détention</p> <p>b) Remise en état et construction de l'infrastructure pénitentiaire</p>	UNICEF	Transfert achevé			<p>Cette tâche a été intégralement transférée à l'UNICEF. Les activités s'inscrivent dans le cadre de la réforme du système de la justice pour enfants.</p>
		PNUD/ UNOPS et OIM	Transfert en cours	X		<p>Le PNUD a collaboré étroitement avec l'OIM et l'UNOPS à la construction de prisons à Bunyakiri, Fizi, Goma et Masisi, dans le Nord et Sud-Kivu. La MONUSCO est en train de mettre ses données sur les prisons, y compris les besoins en matière d'infrastructure, d'entretien et de capacités, à la disposition du PNUD, de l'UNOPS et de l'OIM.</p>
2.3 Extraction et commerces des ressources naturelles	Surveillance des sites d'extraction dans les zones où l'autorité de l'État a été rétablie, mise en place des procédures de contrôle nécessaires pour garantir la transparence de la chaîne d'approvisionnement en minéraux, fourniture d'un appui à la construction de centres de négoce des minéraux	PNUD et OIM	Transfert prochain		X	<p>La MONUSCO collabore étroitement avec la PNUD et l'OIM pour contrôler la sécurité et la mise en œuvre de stratégies de traçabilité dans les sites d'extraction, fournir un appui pour la validation et la certification de sites d'extraction par les différentes parties concernées ou par le Gouvernement et instaurer des centres de négoce des minéraux.</p> <p>Une réunion aura lieu entre l'OIM et la MONUSCO au début de 2014 pour arrêter le plan de transfert afin d'assurer un transfert progressif des responsabilités jusqu'en juillet 2014. L'OIM publiera des rapports mensuels sur les activités.</p>

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
3. Institutions démocratiques et gouvernance						
3.1 Assistance électorale	a) Activités de renforcement des capacités du personnel de la Commission électorale indépendante en matière d'élaboration des procédures et supports de formation destinés au recrutement du personnel, et à la coordination et la communication avec les partenaires nationaux et internationaux	PNUD et ONU-Femmes	Transfert en cours	X		La Division des élections de la MONUSCO cessera ses fonctions au 1 ^{er} juillet 2014 pour être remplacée par un groupe des bons offices électoraux. Depuis avril, la MONUSCO réduit progressivement son personnel électoral : au 5 décembre, sur les 106 postes inscrits au budget, seuls 71 étaient encore pourvus. Le 30 juin 2014, ce nombre aura été réduit à 13 postes.
	b) Fourniture d'un appui technique et stratégique au Centre national de traitement pour la gestion des bases de données pertinentes, des procédures informatiques et de l'élaboration des logiciels. Fourniture d'un appui informatique global à la Commission électorale indépendante en matière de besoins et de matériel informatiques	PNUD	Transfert en cours	X		Les tâches d'assistance électorale sur le plan technique seront progressivement transférées à la Commission électorale indépendante et à un nouveau projet du PNUD, dès qu'il aura été mis en place. ONU-Femmes participe à l'élaboration du nouveau projet du PNUD. La prochaine étape comprend la mise au point du projet commun au PNUD et à la Commission, et sa présentation par la Commission à ses partenaires en janvier.
	c) Renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante en matière de relations publiques et d'affaires juridiques. Renforcement des capacités du personnel de la Commission, du Ministère de la justice et des institutions judiciaires en matière de contentieux électoral	PNUD	Transfert en cours	X		

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon	
				2014	2015
	d) Fourniture d'un appui technique à la Commission électorale indépendante dans l'élaboration de procédures et manuels d'instruction civique et électorale, et coordination des formations correspondantes	PNUD, UNICEF et UNESCO	Transfert en cours	X	
	e) Fourniture d'un appui technique à la Commission électorale indépendante pour l'élaboration d'outils de planification opérationnelle	UNOPS, PNUD et OIM	Transfert en cours	X	
	f) Appui opérationnel à la Commission électorale indépendante en matière d'élaboration de stratégies et d'exécution des plans logistiques	UNOPS, PNUD et OIM	Transfert en cours	X	
3.2 Consolidation de la paix et de la démocratie	a) Renforcement de l'autorité de l'État par des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités nationales et provinciales	PNUD, UNICEF, HCR, ONU-HABITAT et FAO	Transfert en cours	X	Sous la direction du PNUD, les organismes participants mèneront des activités de renforcement des capacités à l'appui de l'antenne de la MONUSCO dans les capitales provinciales.

Objectifs de la MONUSCO	Tâches transférées à l'équipe de pays	Tâches accomplies par	État	Horizon		Processus de transfert
				2014	2015	
b) Renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de dialogue, d'autonomisation des femmes et de gouvernance	PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM, FAO, ONU-Femmes et HCR	PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM, FAO, ONU-Femmes et HCR	Transfert en cours	X		La MONUSCO et l'équipe de pays ont entamé des discussions sur le transfert, et la prochaine étape consiste à élaborer un plan détaillé pour le transfert au niveau provincial. Le PNUD et l'UNICEF continuent de renforcer leur collaboration avec la société civile, y compris les associations de jeunes, en matière de dialogue, d'autonomisation des femmes et de gouvernance. Les autres organismes mènent des activités dans leur domaine de compétence.

Note : Les tâches sont classées dans les trois domaines d'activité définis dans le nouveau concept stratégique, à savoir protection des civils, stabilisation et gouvernance.

Abbreviations : FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OIM = Organisation internationale pour les migrations; OMS = Organisation mondiale de la Santé; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains; PAM = Programme alimentaire mondial; PNUAD = plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; SLAM = Service de la lutte antimines; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.